



**Monsieur Jean-Luc MOUDENC**

Maire de Toulouse  
Président de Toulouse Métropole

Toulouse, le 18 avril 2020.

**Monsieur le Maire-Président,**

Lors des Comités Techniques (CT) de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse tenus le vendredi 17 avril, les représentants FO sont intervenus sur l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour de ces instances. Certains sujets abordés à cette occasion méritent des précisions ainsi que des retours écrits marquant les positions de nos collectivités respectives.

### **1. Prime exceptionnelle**

Tout d'abord, nous avons pu, dans la continuité de notre courrier du 31 mars dernier, vous interpellé sur la possibilité de la mise en place d'une prime "exceptionnelle" attribuable à l'ensemble des personnels mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

En effet, ces agents, qu'ils soient de la Ville de Toulouse, de Toulouse Métropole ou du CCAS de Toulouse honorent quotidiennement, par leur dévouement, le Service Public et donc nos Collectivités.

C'est pourquoi, nous tenons vivement à vous exprimer notre satisfaction suite à votre réponse favorable et à votre volonté de valoriser l'engagement de ces agents.

Aussi, concernant tant les modalités de versement que le montant possible de cette prime, nous réitérons, ici, notre souhait de la voir attribuée selon une mobilisation décomptée journalièrement, pour une prise en compte plus juste, et d'un montant maximum conforme à ce que permettent les textes, à savoir 1000€ net.

### **2. Congés imposés**

La Collectivité a émis le souhait de "retenir" 5 jours de congés ou RTT aux agents non-mobilisés dans le Plan de Continuité des Activités.

Nous tenons, à nouveau, à rappeler notre profond attachement aux acquis sociaux et à la libre utilisation pour les personnels de leurs congés. Nous saluons le choix d'allonger la validité des congés de l'année 2020 jusqu'au 31/05/2021 et vous avons proposé lors du

comité Technique de reconduire cette mesure sur plusieurs années grâce à un retro planning qui permettra à son terme de revenir sur la date de validité des congés tel que nous la connaissions avant la crise sanitaire. Cette solution aurait permis de lisser le volume de jours congés à poser par les agents sur plusieurs années.

Même si la particularité et la complexité de la situation actuelle poussent de nombreux employeurs à mettre en place de tels dispositifs, nous ne pouvons cautionner une telle décision car non seulement cette mesure injuste va potentiellement être source de division, d'animosités voire peut-être de conflits entre agents mais, qui plus est, elle va amplifier le malaise des "perdants" qui subissent déjà une situation qui leur a été imposée, la plupart du temps sans concertation préalable, et dont ils ne sont en rien responsables !

Pour autant, et dans l'éventualité où cette mesure serait appliquée, nous vous avons donc proposé, dans le cadre du Comité Technique, qu'afin que cette décision ne soit pas qu'une mesure dogmatique d'économie qui ne serait pas à la hauteur du contexte actuel, de l'accompagner d'une autre mesure, non seulement juste mais qui correspond aux déclarations publiques unanimes envers celles et ceux qui sont, aujourd'hui, en première ligne.

Très concrètement, nous souhaitons qu'une partie des jours qui seront "prélevés" aux agents en Autorisation Spéciale d'Absence et en télétravail hors-PCA soit "re-créditée" à hauteur de 5 jours par agent des Collectivités relevant de votre autorité, mobilisés depuis la mise en place du confinement. Nous pensons bien sûr aux Personnels du CCAS de Toulouse, mais aussi et plus généralement à l'ensemble des agents Municipaux et Métropolitains.

Par ailleurs, et afin de ne pas impacter les organisations des Directions concernées lors de la période post-confinement, nous vous proposons que ces jours ne puissent être posés, par les agents bénéficiaires, qu'à compter du 1er janvier 2021.

### **3. Situations Administratives des agents**

Nous sommes également revenus, en séance, sur l'importance pour les représentants du Personnel que nous sommes, d'être destinataires de la liste des services et des missions répertoriés comme essentiels par le Plan de Continuité des Activités.

Ce document nous est indispensable afin d'avoir une vision précise du fonctionnement des services et des différentes positions administratives dans lesquelles ont été placés les agents.

En effet, il apparaît que bon nombre d'entre eux s'interrogent, encore aujourd'hui, sur la codification qui leur a été attribuée, situation inacceptable au bout d'un mois de confinement.

D'autant que cette codification n'a rien d'anodin puisqu'elle a un impact direct sur les droits à congés, les RTT ainsi que sur les Chèques-Déjeuner ou encore la rémunération.

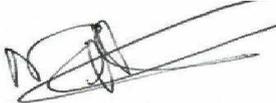
Vous n'êtes pas sans savoir que ce type de situation peut entraîner des Risques Psycho-Sociaux pour des agents déjà en situation précaire.

Pour ces motifs, nous réitérons notre demande que tous les agents puissent avoir accès à distance à "Chronotime" au titre du principe de transparence.

Pour tous ces sujets, nous sommes, bien évidemment, à la disposition de vos équipes afin d'aborder avec elles les éléments techniques nécessaires à la mise en place de ces projets.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos demandes, et dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire-Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Secrétaire Général**  
**FO Toulouse Métropole - CCAS**  
**Nicolas REFUTIN**



**Le Secrétaire Général**  
**FO Ville de Toulouse**  
**Pascal MAYNAUD**

